

Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins
Institut de Formation d'Aides-soignant.es
107 Avenue de Nice
06 606 Antibes Cedex
04 97 24 75 11

**DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES POUR UN CANDIDAT EN SITUATION DE
HANDICAP ET/OU AYANT DES TROUBLES DYS
EN FORMATION A L'IFAS D'ANTIBES JUAN-LES-PINS
SESSION 20..... / 20.....**

En application de l'article L.5211-6 du Code du Travail, l'aménagement des épreuves de validation des formations, vise à garantir l'égalité des chances, entre les candidats valides et les personnes en situation de handicap.

Peuvent bénéficier de l'aménagement des épreuves de validation de la formation suivie :

- Les candidats qui présentent, au moment des épreuves, un handicap correspondant à la définition donnée dans la loi du 11 février 2005 à savoir : « Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions, physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ».
- Les personnes possédant un justificatif de leur statut de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapée, AAH, etc.) - définit par l'article L. 5212-13 du Code du travail.

Institutions concernées :

- Les organismes dispensant des formations professionnelles et les institutions délivrant des diplômes, titres professionnels ou certificats de qualification professionnelle mettent en œuvre les adaptations, notamment en faisant évoluer leur propre réglementation.
- ARTICLE D5211.6 du Code du Travail en vigueur depuis le 01 mai 2008

- Remplir le document 1

- Faire remplir le document 2 **par un médecin agréé par l'ARS** accompagné des **bilans de santé récents et/ou bilan orthophonique** concernant la difficulté présentée (dyslexie, dyscalculie, dysorthographe...).

Liste des médecins agréés : <https://www.paca.ars.sante.fr/liste-services>

- Renvoyer ce dossier rempli à l'IFAS d'Antibes.

- Le document 3 sera rempli par la directrice de l'IFAS.

Candidats en situation de handicap

Formulaire de demande d'aménagements des épreuves : session

(DOCUMENT 1 (à remplir par le candidat))

IDENTITE

Nom : Nom marital : Prénom :

Né.e le : à :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : adresse mail :

Candidat à l'examen : Formation aide-soignant

Présenté à : CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

Institut de formation Aides-soignants

107 avenue de Nice

06 606 ANTIBES CEDEX

Déroulement des épreuves durant la formation

- Neuf épreuves écrites d'une durée de 1 à 3h00 validant chacune un module de formation.
- Une épreuve pratique.
- Une argumentation orale d'une situation d'hygiène vécue avec une préparation à domicile.

Demande du candidat

Je soussigné.e :

Sollicite auprès du médecin agréé de l'ARS le bénéfice des mesures particulières pour les candidats en situation de handicap en vertu des textes en vigueur.

A : le : ____ / ____ / ____

Nom et signature du candidat :

DOCUMENT 2

(à remplir par le médecin agréé par l'ARS)

Organisation du temps

- ✓ Majoration d'un tiers temps pour les épreuves écrites oui ☐ non ☐

Accès aux locaux et installation matérielle

- ✓ Accessibilité des locaux (plan incliné, ascenseur) oui ☐ non ☐
✓ Sanitaires aménagés oui ☐ non ☐

Aides techniques

- ✓ Utilisation d'un ordinateur portable oui ☐ non ☐

Aménagement des sujets

- ✓ Format A4 - Times new Roman 16 - interligne 1.5 oui ☐ non ☐

Aides humaines

- ✓ Aide pour l'installation du candidat en salle d'examen oui ☐ non ☐
✓ Lecture du sujet à voix haute sans reformulation oui ☐ non ☐
✓ Lecture des consignes à voix haute sans reformulation oui ☐ non ☐

Les aménagements concernent les épreuves continues de la formation préparant au métier d'aides-soignants.

A : le : _____ / _____ / _____

Cachet et signature du médecin agréé :

DOCUMENT 3

IDENTITE DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Candidat à l'examen : Formation Aides-soignants

Présenté à : CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

Institut de formation Aides-soignants

107 avenue de Nice

06 606 ANTIBES CEDEX

Réservé à l'administration

Centre Hospitalier d'Antibes Juan-les-Pins

Institut de Formation aides-soignants

107 avenue de Nice

06606 Antibes Cedex

Décision de la Directrice de l'IFAS d'Antibes Juan-les-Pins

☐ **Aménagements accordés**

☐ **Aménagements refusés**

Cachet et signature de la directrice

A

le : _____ / _____ / _____